Image not found or type unknown

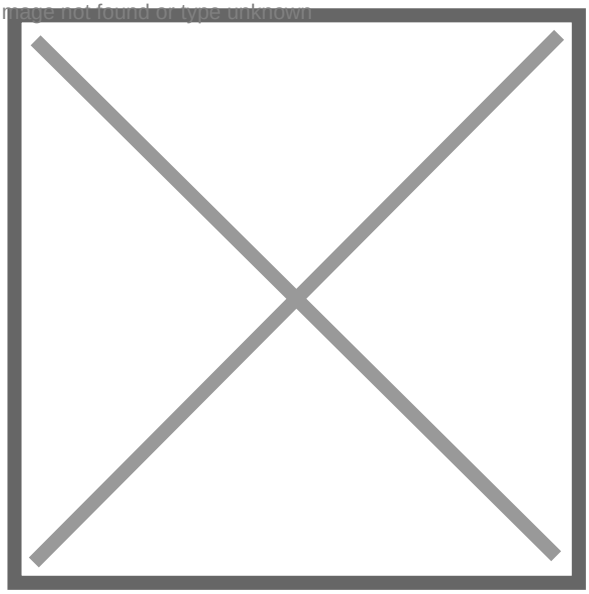

Tombola d'entreprise, les grévistes n'y ont pas le droit!

Par **solier**, le **14/11/2012** à **23:26**

Bonjour,

Hier dans notre société, afin de remercier les salariés de la société d'avoir participé au renouvellement de notre contrat avec notre client donneur d'ordre, la société organise une tombola.

Afin de l'organiser, un supérieur passe à chacun des postes de travail tour à tour afin de valider la participation de chacun. Suivi par un mouvement de grève soutenu par les délégués du personnel et les syndicats, plusieurs salariés dont je fais partis avons fait grève, toute la journée pour certains et un départ avant l'heure pour d'autres.

Seulement, il nous à été refusé de participer à cette tombola organisé par la direction sous prétexte que nous n'étions pas sur nos postes de travail à ce moment et que donc nous n'avons pas pu participer.

Pour moi il s'agit d'un avantage qui a été donné aux salariés non gréviste et que cela va à l'encontre de notre liberté fondamentale protégée par la constitution.

Quel est mon recours, comment m'assurer que cela est illégal et comment puis-je me retourner contre la direction ?

Cordialement,

Clément H.

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **15:12**

Bonjour

C'est à vos délégués du personnel d'agir auprès du Conseil des Prud'hommes et en référé pour discrimination.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés